

Nos revendications

Nous réclamons la libération immédiate et sans conditions de tous les déportés kanaks.

Nous réclamons le cessez-le-feu de l'Etat et le renvoi immédiat des troupes françaises de la Kanaky.

Nous réclamons la destitution immédiate du haussaire Louis Le Franc.

Nous réclamons que la lumière soit faite sur tous les meurtres perpétrés en Kanaky.

Nous réclamons le procès de tous nos martyrs.

Nous réclamons que la lumière soit faite sur le meurtre des deux gendarmes. Ces meurtres n'ont pas été commis par des kanak.

Nous réclamons que la loi sur le dégel du corps électoral soit définitivement enterrée.

Nous réclamons que les médias corrompus notamment NCIère, Radio Rythme Bleu, du pays soient dénoncés et traduits en justice.

Nous réclamons la poursuite des accords de Nouméa pour la décolonisation de la Kanaky.

Nous réclamons que l'Etat ne soit plus médiateur des affaires inhérentes à la décolonisation de la Kanaky.

Voix de Kanak :

-La Kanaky n'est pas à vendre !

-Halte à la répression coloniale !

-Louis Le Franc tu as du sang sur les mains !

-Macron ne revient plus en Kanaky !

-L'aile droite de la corruption conduit à la destruction!

-Dieu est avec Kanaky !



**Français,
soutenez la lutte
anticolonialiste
des kanak !**

Qui sont les kanak?

Quand James Cook, le premier européen, débarque en Kanaky, qu'il renomme Nouvelle-Calédonie, en 1774, ce bout de terre dans l'océan pacifique est déjà peuplé d'hommes et de femmes, appelés les kanak. Aujourd'hui, les kanak luttent pour leurs droits à décider de l'avenir de leur pays et à poursuivre la décolonisation de la Kanaky. Les kanak luttent pacifiquement mais l'Etat exerce une répression armée et psychologique sur eux.

La Kanaky au temps des colonies.

Le 24 septembre 1853, la France prend possession de la Kanaky, sans l'accord des kanak. Elle y engage une colonisation de peuplement par :

1) l'emprisonnement au bagne des Communards et des insurgés algériens,

2) l'exploitation du nickel qui entraîne des vagues d'immigration successives : vietnamienne, japonaise, indonésienne, wallisienne, tahitienne et antillaise.

Tous y compris les kanaks seront soumis au code de l'indigénat qui sera définitivement aboli en 1947.

Les kanak sortent de cette période dépossédés de leurs terres.

Le suffrage universel est mis en place en 1957.

C'est quoi la Kanaky aujourd'hui ?

C'est 25% des ressources mondiales de nickel mais un secteur en crise malgré trois usines métallurgiques en Kanaky et une usine pyrométallurgique en Corée du Sud, détenue à 51% par des capitaux calédoniens. C'est aussi une zone maritime qui s'étend sur 1 440 161 km² à titre de comparaison la France métropolitaine c'est 371 096 km². C'est aussi le plus grand lagon du monde, 23 400 km², dont les deux tiers, 15 000 km², ont été inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008 compte tenu de sa biodiversité.

Il est fini le temps des colonies ?

Non. Les kanak ont certes plus de droits et la Kanaky est, certes, plus autonome mais, en réalité, la politique de peuplement n'a pas cessé. Les inégalités sociales persistent, les portes de l'accès au logement, des études supérieures, de l'emploi local, se ferment pour eux. Son identité est menacée principalement en raison d'un flux migratoire venant de l'hexagone qui ne s'arrête pas. Le 13 mai dernier, la Kanaky a brûlé à cause du passage en force de la loi constitutionnelle du Dégel du corps électoral défendu par M. Darmanin, M. Metzdorf, Mme Backès et M. Le Président de la République Emmanuel Macron.

Cette loi vise à rendre minoritaire le peuple kanak dans le processus de vote à l'autodétermination de la Kanaky alors que ce choix ne revient qu'à lui seul et, aux victimes de l'histoire qui ont contribué à la construction de la Nouvelle-Calédonie et que les kanak ont reconnu comme légitime. L'argument avancé par l'Etat colonial est que les résidents depuis 1998, et justifiant de 10 ans de résidence, sur le Territoire kanak devraient être ajoutés au corps électoral car ils doivent pouvoir décider démocratiquement de la politique de l'endroit où ils vivent.

Or, ces personnes nées ou arrivées après 98, sont nées ou sont arrivées sous tutelle coloniale de l'Etat français qui a favorisé leur installation sur le Territoire uniquement en vue de rendre minoritaire le peuple kanak. Les Kanak refusent formellement toute négociation avec eux et ne reconnaissent uniquement que les victimes de l'histoire comme légitime à voter pour décider de la politique actuelle et future du pays.

La réponse de l'Etat colonial français face à la contestation kanak est la répression armée et la déportation tandis que dans les quartiers blancs des milices blanches circulent librement et tuent des kanak impunément avec la bénédiction de l'Etat colonial français et particulièrement M. Louis Le Franc haussaire de Nouvelle-Calédonie.

Halte à la répression coloniale !